

# La vie communale

de Châteauneuf-du-Rhône



Le bien vivre ensemble !

#05  
Eté 2016

Le bulletin municipal  
des Castelneuvois

## 2 En images

### Opération rivières propres :

L'opération rivières propres s'est déroulée le samedi 9 avril sur le secteur des îles du Rhône. A l'initiative de Christian Brely, Président de l'Association de pêche La Gaule montilienne et de la fédération de pêche de la Drôme, en partenariat avec les associations de pêche et de chasse locales et la municipalité, une trentaine de bénévoles ont répondu présents. Ils ont récolté 20 m<sup>3</sup> de déchets avant de partager un moment de convivialité autour d'un apéritif et d'un casse-croûte. Merci à eux pour leur implication au service de la préservation de la nature.



### Dénomination des voies et numérotation des habitations :

Le projet de dénomination des rues, espaces publics et lotissements et la numérotation des habitations est lancé. Dans le cadre d'une convention avec La Poste, un groupe de travail, issu de la commission cadre de vie, arpente la commune pour s'assurer de la cohérence de la numérotation et conduit une réflexion des dénominations possibles pour les rues sans nom.

### Le vire vire rentre au port :

Le vire vire profite d'une retraite bien méritée sur l'aire de repos route de Viviers. C'est une curiosité qui mérite le détour.

Ce bateau, construction assimilée à un moulin, était utilisé pour la pêche sur le Rhône.

Les paniers placés sur un côté, tournaient au fil de l'eau entraînés par le courant. Les poissons remontant le fleuve étaient pris au piège, ils tombaient ensuite dans un vivier rempli d'eau. Le pêcheur n'avait plus qu'à passer une fois par jour pour récupérer le poisson.

Ce symbole du fleuve Rhône a été offert par Monsieur Alain Pradier à l'association Découverte et Mémoire Castelneuvoises qui s'est chargée de la restauration avec des bénévoles et en partenariat avec la commune.



## Thématique du feu !



### Des massifs de fleurs sur le thème du feu :

Enfin les beaux jours sont arrivés les services techniques travaillent activement à l'entretien des massifs fleuris de notre village. Comme vous avez pu le constater, les couleurs retenues versent dans le rouge, l'orange, le jaune en lien avec la thématique choisie cette année par la municipalité : le Feu. Un volcan majestueux a d'ailleurs jailli des entrailles des abords de la salle polyvalente en une explosion de fleurs multicolores aux couleurs flamboyantes.



## L'ÉDITORIAL DE MADAME LE MAIRE

Chères Castelneuvoises, chers Castelneuvois.

L'adoption du budget primitif marque un temps fort dans la vie d'une collectivité locale. C'est l'occasion de vous présenter les choix d'une équipe municipale, les axes fixés pour l'année. **Il s'agit de prendre ou de confirmer des engagements pour l'avenir de notre commune.**

**Nos marges de manœuvre sont limitées**, contraintes entre les dépenses obligatoires, les dettes de la précédente municipalité et la baisse des dotations de l'Etat.

Le budget exprime en chiffres la stratégie d'une équipe. **Il traduit les valeurs auxquelles nous sommes attachés** : préservation du cadre de vie, entretien du patrimoine bâti, sécurisation des trajets, création d'équipements structurants, soutien aux associations, actions en faveur des familles, de la jeunesse et des seniors. Ces actions sont essentielles pour la préservation du lien social, le bien-être de nos habitants et la sécurité de nos concitoyens.

**En 2016, c'est en faveur de la jeunesse que nous avons orienté notre effort budgétaire** : le skate-park plébiscité par les jeunes castelneuvois est opérationnel, le MTI Music Tour, conduit cette année par la municipalité, a été un énorme succès. Les jeux d'eaux et les animations en famille ont su également trouver un public nombreux. Les seniors ne sont pour autant pas oubliés, c'est cela qui fait la richesse de notre commune.

### Au sommaire :

Pages 4 :

Informations.

Pages 5 et 6 :

Finances.

Pages 7 :

Cadre de vie.

Pages 8, 9 et 10 :

Aménagement du territoire.

Pour l'avenir de nos enfants nous avons fait le choix de mettre en œuvre des conditions d'enseignement optimales. **L'opération de réaménagement et d'extension du groupe scolaire a débuté** avec les travaux de désamiantage. La suite des opérations se poursuivra durant une année avec l'objectif d'une ouverture à la rentrée 2017/2018. Le fonctionnement de cette année sera donc transitoire, nous comptons sur votre compréhension et votre collaboration. **Les élus, le corps enseignant, les agents du périscolaire et le personnel communal, ont tout mis en œuvre pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions à la prochaine rentrée. Mais avant la rentrée, il y a bien sûr les vacances.** Avec le retour du soleil, c'est l'occasion de prendre le temps pour découvrir ou redécouvrir notre beau village avec ses massifs de fleurs aux couleurs du feu et ses ruelles moyenâgeuses qui invitent à un retour dans le temps. Venez contempler le volcan fleuri ceinturé d'un mur de pierre provençal situé aux abords ombragés de la salle polyvalente. Châteauneuf du Rhône est un village paisible et accueillant et souhaite le rester.

En ce début de période estivale, je vous exprime mes souhaits chaleureux de repos, de douceur et de santé. Profitez de ce temps pour apprécier la beauté de nos paysages, le réconfort de moments conviviaux, la joie de se retrouver et de partager et **la douceur de bien vivre ... ensemble !**

**Marielle FIGUET**

Pages 11 :

Jeunesse.

Pages 12 et 13 :

Scolaire et les seniors.

Pages 14 :

Urbanisme.

Pages 15 :

Tribune.

# HOMMAGE À JEAN-JACQUES ENGEL



Emporté par une terrible maladie, Jean-Jacques Engel nous a quitté le mardi 15 mars 2016.

Conseiller municipal de 1989 à 1995, puis 1er adjoint de 2008 à 2014, Jean-Jacques Engel a consacré de nombreuses années au service de la commune. Il a su faire bénéficier la collectivité de ses compétences, de son dévouement et de son sens du travail en équipe. Toujours à l'écoute, respectueux de l'équipe municipale et de ses administrés, sachant conduire les projets et établir des relations de proximité avec chacun, tout le monde lui reconnaissait des véritables qualités humaines. Fidèle à ses engagements, c'est avec détermination et implication

qu'il a conduit sa mission aux services des castelneuvois. Impliqué dans diverses associations (Association des fêtes du Rhône) et manifestations locales (Fête médiévale), sa grande passion, restait avant tout le football. Pendant plusieurs années, il a assuré la fonction de Président du COC. La municipalité lui est reconnaissante du travail accompli au service de la commune et rend hommage à cet homme de cœur apprécié de tous.

# LUTTONS CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE !



*Aedes albopictus* de son vrai nom, le moustique tigre est originaire d'Asie et se distingue des autres moustiques par sa coloration contrastée noire et blanche.

Depuis 2012, il s'est progressivement implanté dans 6 départements (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Rhône-Métropole de Lyon et Savoie) de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce moustique de très petite taille est particulièrement nuisible : ses piqûres interviennent principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule. Il peut également être « vecteur » de la dengue, du chikungunya et du virus zika si, et seulement si, il est contaminé.

### Comment éviter la prolifération des moustiques ? Quelques gestes simples.

Supprimer les gîtes larvaires, c'est supprimer toute eau stagnante au domicile et autour, c'est couvrir, jeter et vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau :

- Supprimer ou vider régulièrement les petits récipients pouvant contenir de l'eau dans les jardins.
- Vider les vases, les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable humide
- Ranger à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau : pneus, bâches plastique, jeux d'enfants, pieds de parasol, mobiliers de jardin etc ...
- Prévoir une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières et les curer, veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie.
- Couvrir les bidons de récupération d'eau de pluie pour les rendre inaccessibles aux moustiques (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin), retourner les arrosoirs.
- Entretenir le jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.

Ces gestes simples réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité du domicile. Ils sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques et pour protéger votre entourage.

Pour en savoir : Agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes : [www.ars.rhonealpes.sante.fr](http://www.ars.rhonealpes.sante.fr) ou Entente interdépartementale (EID) Rhône-Alpes : [www.eid-rhonealpes.com](http://www.eid-rhonealpes.com)

## LE BUDGET 2016

C'est par un budget sincère, équilibré et volontaire que les élus municipaux ont souligné leurs résolutions à conduire les projets de l'année 2016. Sans augmentation des impôts et des tarifs communaux, ce budget, préparé par Claudette Collodet, adjointe aux finances, et soumis au vote du Conseil Municipal le 31 mars 2016, permet de garantir une gestion saine des finances communales malgré des difficultés liées à deux facteurs :

- L'écrêtement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour la contribution de la commune au redressement des finances publiques qui représente **une perte globale de 205 037 € depuis 2014**.
- La régularisation d'opérations omises par la précédente équipe municipale sur les années 2012 et 2013 pour **88 504 € sur le budget communal** et pour **95 000 € sur le Service des Eaux**.

Malgré tout, **la rigueur de gestion que s'est imposée l'équipe municipale** permet de dégager un autofinancement raisonnable permettant à la commune de financer ses investissements courants sans emprunt. Seule l'opération de réaménagement et d'extension du groupe scolaire fera l'objet d'un emprunt déterminé en fonction du taux de participation des financeurs extérieurs (Département et Etat) au financement de l'opération.

### CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2016 :

#### Pas d'augmentation du taux des trois taxes ménages :

- Taxe d'habitation : 7.72 %.
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.18 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.18 %.

#### Budget global de la ville : 6 904 830.74 € :

- Fonctionnement : 3 145 726.74 €.
- Investissement : 3 759 104 €.



## UN NOUVEAU MOYEN DE PAIEMENT



### Un nouveau moyen de paiement des factures d'eau le « TIPI » (Titre Payable sur Internet).

La DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), en lien avec les collectivités locales, déploie depuis quelques années le dispositif « TIPI » (Titre Payable sur Internet). Ce système permet aux usagers des services publics de payer en ligne les titres dont ils sont destinataires en seulement quelques clics, 7 jours/7 et 24 H/24, le tout dans des conditions de sécurité optimales. Ce service est désormais disponible pour le paiement de vos factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'un moyen de paiement sûr, facile et rapide. Il s'opère à partir du site internet du Trésor Public : [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr). N'hésitez pas à l'utiliser !

Pour procéder au règlement en ligne, il convient de vous munir de votre carte de paiement et de la facture à régler sur laquelle sont présents les éléments que vous aurez à saisir. Un document vous précisant le mode d'emploi a été joint à votre facture.

## DÉGRÈVEMENT DES FUITES D'EAU



### Dégrèvement des fuites d'eau : modification du règlement intérieur de l'eau.

L'article 2 de la loi du 17 mai 2011, dite loi Warsmann, fixe, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, les dispositions et modalités d'application du plafonnement des factures suite à une fuite d'eau. Elles ont été codifiées à l'article L.2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Dès lors, une délibération du Conseil municipal du 18 mai 2016 a ajouté un article 15 ter au Règlement de l'eau intitulé « Plafonnement des factures suite à une fuite d'eau ».

Cet article précise les modalités d'application du plafonnement des factures pour la commune de Châteauneuf-du-Rhône. Un avenant au règlement de l'eau a été joint à votre facture lors de l'envoi de la dernière facturation.

Le service des eaux de la commune reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

## J'AIME MON VILLAGE



Si Châteauneuf-du-Rhône est reconnu comme un village agréable et tranquille, il ne doit pas être la victime de quelques concitoyens aux comportements peu scrupuleux qui empoisonnent le quotidien des habitants.

« Nous sommes tous concernés. Notre village est un espace commun dont certains ne prennent pas soin. « Les parcs, les places, les rues sont pourtant la vitrine de notre commune » s'insurge Marielle Figuet, maire de la commune. « Si on aime son village, on le respecte ! ». Afin de lutter plus efficacement contre le manque de civisme de certains castelneuvois, l'arrêté municipal 2016-048 du 12 avril 2016 définit les conditions de propreté du domaine public et privé communal et de collecte des déchets sur la commune de Châteauneuf-du-Rhône. Il prévoit également les sanctions en cas d'infraction.

« Par cet arrêté la municipalité souhaite informer la population de sa volonté de lutter contre les incivilités et de sanctionner les contrevenants » précise Eric Monerat, Conseiller municipal délégué à la sécurité. « Nous avons renforcé les patrouilles de la police municipale, mais avant tout nous comptons sur le civisme de la population ».

## RUCHES VANDALISÉES



Scandaleux, honteux, un crève-cœur... les mots ne sont pas assez forts pour condamner l'acte de malveillance contre la ruche pédagogique récemment installée Parc de la Grangette.

Cet hiver, une vitre permettant de voir le travail des butineuses a été cassée et un produit toxique pulvérisé à l'intérieur. L'essaim a été détruit.

Quand on sait que les abeilles sont en train de disparaître à travers le monde on ne peut que déplorer ce comportement irresponsable.

Des mesures ont été prises pour que de tels agissements ne se reproduisent pas.

Un nouvel essaim a été installé. Vous pouvez observer le travail des abeilles à travers les vitres. Il suffit pour cela d'ouvrir les trois petits portillons puis prendre soin de les refermer ensuite.

## LOTISSEMENT LES BUIS



### Lotissement Les Buis : Pose de la première pierre.

C'est sous un soleil de plomb qu'a eu lieu la pose de la première pierre des quatorze villas locatives au lotissement Les Buis. A l'issue de longues discussions entre la commune et la Société Rampa Réalisations sur l'aspect esthétique et l'intégration du projet dans son environnement, l'opération de construction de 14 villas locatives à dimension sociale (11 T4 et 3 T3) est désormais entrée dans sa phase de réalisation. Ces villas seront gérées par Drôme Aménagement Habitat (DAH).

A terme 49 lots, libres de choix constructeurs seront, après viabilisation, disponibles à la commercialisation. Soit 34

lots à bâtir pour la 1<sup>ère</sup> tranche, et 15 lots à bâtir dans le cadre d'une 2<sup>ème</sup> tranche (démarrage courant 2017).

Dans un contexte immobilier tendu dans le secteur, cette offre permettra à la commune de répondre en priorité à une forte demande de relogements des Castelneuvois.

## VOUS ENVISAGEZ D'EFFECTUER DES TRAVAUX ?



Construction d'un garage ou d'une piscine, ravalement de façade, réfection de toiture, vous devez, au préalable, obtenir toutes les autorisations nécessaires. Compte-tenu des délais d'instruction des dossiers pensez à anticiper vos démarches.

### Selon les travaux envisagés, il existe principalement deux types de procédure :

- La déclaration préalable est une « démarche allégée » pour des travaux de moyenne importance.
- Le permis de construire est généralement nécessaire pour des travaux de plus grande importance.

**Ces démarches sont indispensables** car elles permettent de vérifier la conformité des travaux avec la réglementation nationale (Code de l'urbanisme) et locale (Plan Local d'urbanisme - PLU). Il s'agit notamment de garantir la qualité paysagère de Châteauneuf-du-Rhône.

Le dossier complet doit être déposé en mairie. Il sera instruit par les services de la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération.

A noter que les constructions de moins de 5 m<sup>2</sup> ne sont pas soumises à autorisation mais doivent respecter les règles énoncés par le Plan Local d'urbanisme et le règlement du lotissement.

Daniel Coiron, adjoint à l'urbanisme et aux travaux précise qu'en urbanisme, il y a des règles à respecter, le cas échéant la situation risque d'être préjudiciable pour l'utilisateur.



### Pour vous accompagner dans votre projet :

- Vous pouvez contacter le service urbanisme et notamment consulter le site internet de la commune, rubrique urbanisme.
- Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Drôme est également là pour vous aiguiller sur votre projet architectural. Il effectue des permanences sur simple rendez-vous. Tél. 04 75 79 04 03, Fax. 04 75 79 04 17, caue@dromenet.org
- De plus, si vous êtes propriétaire occupant ou bailleur et souhaitez améliorer votre logement, SOLIHA Drôme (ex CALD) basé à Valence peut vous aider financièrement sous certaines conditions. Tél. 04 75 79 04 01 - Fax. 04 75 79 04 43. Accueil du public : du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h15.

## LA ROUTE DES ÎLES ENFIN SÉCURISÉE !



Il s'agissait d'une demande forte des riverains. La route des îles, située en face du bureau de tabac, est désormais à sens unique. Motivé pour des raisons de sécurité, cet aménagement prévoit un cheminement piéton/vélo qui permet aux riverains mais également aux usagers de la Via Rhôna de circuler en toute sécurité. Le côté esthétique n'a pas été oublié avec la pose de barrières fleuries, réalisées par les services techniques, qui rendent la balade plus sympathique.

Ce projet a été conduit à l'initiative de la commission cadre de vie, menée par Philip Brisac. Les travaux ont été supervisés par Jean-Pierre Zucchello, 1<sup>er</sup> adjoint, conjointement avec les services du Conseil Départemental de la Drôme.

## LE CAMPING EST PRÊT !



Avant



Après

Depuis le 13 mai 2016, le camping municipal de la Graveline est prêt à accueillir les touristes. Soucieuse de maintenir cette offre d'hébergement sur la commune, la municipalité s'est engagée à améliorer les équipements destinés à recevoir les touristes dans les meilleures conditions. Pour cette saison, un sanitaire a été entièrement refait à neuf par Daniel Magnet, conseiller municipal délégué aux petits travaux, en collaboration avec les services techniques de la mairie. Entre mise aux normes et embellissement, cette opération de rafraîchissement du sanitaire saura ravir les campeurs.

## LES ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE



Avant



Après

### Aménagement des abords de la salle Polyvalente : construction du mur en pierre.

Un village où il fait bon vivre, c'est aussi un cadre de vie accueillant. Partant de ce principe la municipalité engage régulièrement des travaux d'embellissement et de mise en valeur du village. Ainsi aux abords de la salle polyvalente, en lieu et place d'un talus en friche, un mur en pierre a été réalisé par monsieur Charpail. Ce mur, dont les pierres ont été taillées à la main une par une, contribue à mettre en valeur l'espace vert qui accueille un volcan fleuri (thématique du feu). L'escalier majestueux, doté d'un éclairage discret et esthétique, permettra prochainement aux enfants d'accéder à des nouveaux modules de jeux dont l'installation est prévue pour l'automne.

Cette réalisation fait l'objet d'un financement par le Conseil Départemental de la Drôme à hauteur de 20 %.

## ROUTE DE VIVIERS



### Route de Viviers des travaux programmés pour octobre.

La mise en œuvre de projets d'aménagement « en dur » pour préserver la sécurité des usagers est une priorité pour la commune.

Préalablement aux travaux de mise en sécurité du cheminement piéton le long de la RD 73 entre le pont du Merdary et la sortie du village vers Viviers, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (Énergie SDED) procède aux travaux d'enfouissements des réseaux téléphoniques et électriques.

En octobre aura lieu la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux pour une durée de 3 mois. En concertation avec les commerçants, l'opération a été programmée en automne afin que les travaux impactent le moins possible les activités commerciales du centre village durant la période estivale.

## UN SKATE-PARK ET UNE FRESQUE



### Un skate-park pour la jeunesse.

La municipalité a axé son budget 2016 en faveur des jeunes. C'est dans la concertation que le projet de mise en œuvre du skate park a été construit. Il s'agissait d'une demande forte des jeunes castelneuvois de retrouver le skate park précédemment installé place du Valladas. Pour mener à bien ce projet la commune a sollicité la participation active d'un groupe de jeunes motivés composé de Jonas, Noé et Enzo. Après des repérages sur le terrain pour placer précisément les modules, ceux-ci ont été repeints et les planches ont été remplacées. Afin de rendre la piste roulante, un enrobé a été posé avec une granulométrie fine permettant un meilleur glissement. Cette piste a été positionnée à proximité de la piscine et des terrains de tennis renforçant ainsi la vocation sportive et de loisirs des lieux. Une charte de fonctionnement, qui a été co-écrite avec les jeunes, fixe les règles applicables au skate park. Un bel exemple de collaboration à renouveler. Souhaitons aux jeunes Skaters de prendre du plaisir dans ce qu'ils font, tout en veillant aux notions de respect, de prudence et de sécurité.

### Une fresque à découvrir.

Un groupe d'adolescents du Kid'O Rouge est intervenu en juillet pour réaliser une fresque sur le thème de notre beau village. Au menu : les remparts, le bourg castral, le nouveau skate park, de la lavande pour souligner le caractère provençal de notre village et une plage pour souligner son positionnement ensoleillé. Cette fresque est située à proximité des terrains de tennis à côté du jeu de boules.

C'est le plasticien Rahim Hamlaoui qui a donné le coup de crayon, les jeunes, sous la responsabilité de Daniel Magnet, conseiller municipal et délégué aux petits travaux, ont donné le coup de peinture.

A noter que les adolescents ont également peint les différentes barrières du tennis. Ce dispositif, initié par le service enfance et jeunesse de l'agglomération de Montélimar, dont Madame le Maire est vice-présidente aux centres de loisirs, s'inscrit dans le cadre des chantiers « ville-vie-vacances ». En contrepartie de petits travaux effectués au sein d'une commune, les jeunes se voient financer une partie de leurs vacances.

Le rendez-vous est pris l'année prochaine pour finaliser cette belle fresque provençale.



# UNE JOURNÉE POUR LES PERSONNES ÂGÉES



A l'initiative de Maryline Moissac, Adjointe au maire en charge des affaires scolaires et sociales, et Mireille Marturier, Conseillère municipale, c'est dans une ambiance détendue et conviviale, que se sont déroulés deux ateliers pédagogiques et ludiques à destination des personnes âgées de la commune.

Le premier atelier « relaxation et bien-être » animé par Simone Tisserand, proposait de se relaxer par la respiration. Le second atelier « mémoire et couleurs » animé par Dominique Giunta permettait de développer sa concentration, sa mémoire. Un grand merci aux deux animatrices qui sont intervenues bénévolement.

# LE CONTE À L'HEURE DU PRINTEMPS



C'est par un beau jour de printemps, que plusieurs enfants se sont retrouvés à la médiathèque pour écouter Mireille Drivon et Hanane El Harti dans le cadre de l'heure du conte consacré au thème du printemps !!! Attentifs et passionnés par la lecture des contes, les enfants ont pu repartir avec une fleur en crépon confectionnée dans le cadre d'un atelier proposé par les animatrices. Un grand merci aux conteuses bénévoles qui ont contribué cette année scolaire au succès de cette animation.

# PRINTEMPS DES POÈTES



On connaît le printemps des poètes version adulte. Comme l'an passé, le printemps des poètes s'est aussi décliné en version junior avec une animation rassemblant adultes et enfants des classes de CP intitulé « la poésie comment la réciter et l'illustrer ». Les bénévoles du « printemps des poètes » conduit par Alain Sardaillon, ont offert aux enfants un spectacle de poèmes joyeux et interactif. Pris au jeu, les enfants ont répondu spontanément en récitant des poésies apprises à l'école. Un bel exemple de partage et d'échange autour du thème fédérateur de la poésie. Un grand merci aux membres du club lecture et à monsieur Sardaillon pour leur investissement et leur bonne humeur sur cette manifestation.

## LA PASSION DU JARDIN DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE



Le 2 juin dernier, l'équipe des espaces verts est intervenue dans la cour de l'école maternelle pour une animation dédiée à l'horticulture. Très intéressés par ce cours ludique en plein air, les enfants ont manifesté un réel intérêt pour les fleurs et les plantes. Après un cour interactif, ils ont eu l'occasion de vérifier s'ils avaient la main verte et ont pu mettre la main à la terre.

## GROUPE SCOLAIRE



### **Groupe scolaire : dernière ligne droite avant les travaux.**

A l'issue de la phase préalable des études puis de la consultation des entreprises, les travaux de réaménagement et d'extension de l'école élémentaire de Châteauneuf-du-Rhône vont commencer. Fruit d'une démarche participative entre les élus, les enseignants et les parents d'élèves, une réunion publique s'est tenue le jeudi 28 avril 2016. Cette réunion a été l'occasion de présenter le projet à la population et d'expliquer les modalités de fonctionnement de la future rentrée. A noter la participation active à cette réunion des enseignants de l'école élémentaire et des animateurs du périscolaire. La directrice de l'école maternelle est aussi intervenue pour souligner la qualité des échanges.

La réception du chantier étant prévue pour la rentrée 2017/2018, la prochaine rentrée scolaire va donc s'effectuer dans un contexte particulier qui nécessitera une adaptation de tous.

Un petit livret a été remis à l'ensemble des familles fréquentants actuellement les écoles de la commune. Il permet de prendre connaissance des modalités d'organisation et d'accueil des enfants.

Au niveau de la commune tout est paré pour que la rentrée s'effectue dans les meilleures conditions :

- L'enceinte qui servira de cours d'école aux élèves de la médiathèque est opérationnelle.
- En lien avec les enseignants, les divers travaux d'aménagements des classes ont été effectués en juillet.
- Le déménagement de l'école Jules Ferry s'est déroulé en juillet.

A noter que pour des raisons de sécurité, l'entrée de la médiathèque s'effectuera côté route Départementale 73.



### **Clos du Valadas et Clos de la Fontaine : la fin d'un cauchemar.**

C'était en 2014, un cauchemar pour les habitants des Jardins du Valladas. Ce lotissement, situé à Châteauneuf-du-Rhône, près de Montélimar, a été inondé cinq fois en deux semaines à la suite d'évènements climatiques exceptionnels.

A l'époque on avait recensé 70 cm d'eau au milieu du lotissement avec une remontée des eaux pluviales par le réseau d'assainissement jusqu'au WC de certains riverains.

Nouvellement élu, Marielle Figuet, maire de la commune et son équipe municipale, mobilisent les grands moyens pour faire évacuer l'eau. Mais il s'avère rapidement que le mal est endémique. Les deux petits bassins de collecte des eaux, proches de la nappe phréatique, se remplissent trop vite et se déversent dans le lotissement. En outre, il apparaît que l'étanchéité du réseau d'assainissement est perfectible d'où des remontées d'eaux pluviales dans les canalisations d'assainissement.

Plusieurs réunions sont nécessaires entre le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nyons et l'équipe municipale pour mettre en place un mode opératoire de sortie de la crise.

Mise en cause par la DREAL pour des manquements aux respects de la procédure de loi sur l'eau, le promoteur du lotissement, le Groupe Capelli, est mis en demeure de procéder aux investissements nécessaires permettant de résoudre cette situation.

S'engage alors un bras de fer entre le Groupe Capelli, la DREAL et la commune pour que les travaux s'effectuent dans les meilleurs délais. A de nombreuses reprises, la commune doit intervenir auprès du Groupe Capelli pour faire avancer les travaux. Le suivi de chantier a été supervisé par Jean-Pierre Zucchello, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune.

A force de détermination, les travaux sont (avec quelques réserves mineures) réceptionnés au Clos de la Fontaine et sont actuellement en cours au Clos du Valadas. La fin d'un cauchemar en perspective pour les riverains.



**LA VOIX DE L'OPPOSITION :**

Deux constats, avant les vacances, qui touchent tous les Castelneuvoises et Castelneuvois.

- Premier constat : mais où est passé la fête des associations ? Il est bien dommage que cette idée née de l'opposition, ne se déroule pas tous les ans.

L'idée était que chaque année courant juin, toutes les associations de Châteauneuf du Rhône animent et fassent vivre seules cette fête, avec des démonstrations inter-actives, où petits et grands participeraient. Chacun aurait pu ainsi prendre contact et faire son choix pour la rentrée prochaine.

- Deuxième constat : la sécurité. Le tronçon entre le débitant de tabac et la voie ferrée direction le stade municipal a été mis en sens unique. Super pour les piétons et les cyclistes, en revanche, faute de pré-signalisation et de signalisation de la nouvelle déviation, des irresponsables remontent la rue en sens interdit ! De plus certains panneaux ont été supprimés pour le confort du débroussaillage. Là encore, l'idée reprise de l'ancienne équipe était bonne, mais n'y a-t-il pas eu trop de précipitations. A l'origine il était prévu de faire un accès du croisement du « UExpress » et de la pharmacie en direction du pont de chemin de fer, afin d'éviter le passage important de véhicules chemin de Courbon, voie routière qui n'a pas été conçue pour recevoir un tel flot de véhicules. La déviation est très contraignante tout d'abord pour les usagers de Châteauneuf du Rhône, et accroît aussi fortement l'insécurité sur les lotissements qui ont accès à ce chemin de Courbon.

Les élus de l'opposition souhaitent de bonnes vacances à tous les Castelneuvoises et Castelneuvois.

Les élus de l'opposition : Chantal Duchamp, Christelle Hab, Bruno Bouyssou et Eric Deschamps.

**MOT DE LA MAJORITÉ :**

A la lecture du mot de l'opposition, il apparaît, qu'en synthèse, une seule et unique réponse doit être apportée. **Il est bien d'avoir des idées, mais il est mieux de les transformer en réalisation.**

Depuis le début de notre mandat, la ligne de conduite de l'opposition est de nous signifier que nous reprenons à notre compte leurs idées. Or force est de constater que durant un mandat, **soit 6 ans**, ils auraient du avoir le temps de concrétiser leurs « idées ».

La transformation des idées en réalisation nécessite du courage, de la concertation, du travail et de la détermination.

Depuis le début du mandat, la municipalité s'attache, dans un esprit pragmatique et collaboratif, **à transformer ses projets en actions**. A de nombreuses reprises, nous avons eu l'occasion aux travers des différents bulletins municipaux de vous présenter nos actions : sécurité, solidarité, seniors, jeunesse, cadre de vie, entretien des bâtiments, etc... **En 2 ans, les élus et les agents de la commune n'ont pas compté leurs efforts pour mettre en œuvre les projets municipaux**. Et déjà, nombreux sont les castelneuvois, parents, enfants, personnes âgées, acteurs économiques et associatifs, à nous remercier pour nos réalisations.

La mise en sens unique de la route des îles est l'exemple **d'un projet concrétisé en 5 mois**, à des coûts maîtrisés et en concertation avec les riverains et les services du Conseil Départemental.

S'agissant de la fête des associations, celle-ci aura bien lieu tous les 2 ans. Fidèles à nos engagements envers les castelneuvois, le rendez-vous est pris pour 2017.

Cette décision prise, en concertation avec les présidents d'associations, est née du constat que, d'une part, la fête ou journée des associations a lieu en général tous les 2 ans dans les communes qui la pratique. D'autre part, ce type d'évènement nécessite des moyens humains, logistiques et financiers importants or nos marges de manœuvre budgétaires sont limitées.

Nous vous souhaitons de passer un agréable été et de bonnes vacances.

# MTI MUSIC TOUR



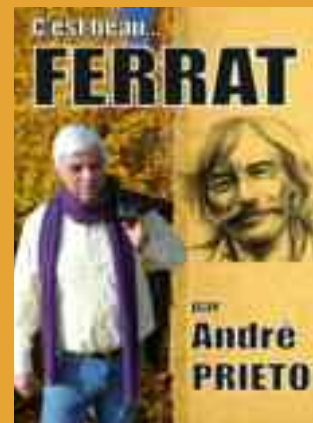
## UN ÉNORME SUCCÈS !!



### Castel infos

+

[www.chateauneufdurhone.fr](http://www.chateauneufdurhone.fr)



**Samedi 8 octobre  
à 20h30**

**concert Jean FERRAT  
à la salle polyvalente (5 € l'entrée)**

**Pour connaître  
tout ce qui se  
passe sur votre  
commune !**

*La vie communale de Châteauneuf-du-Rhône.*

Éditée par la Mairie de Châteauneuf-du-Rhône.

Téléphone : 04 75 90 69 40 - Télécopie : 04 75 90 69 49.

Directeur de la Publication : Marielle FIGUET.

Conception, maquette et réalisation : Services municipaux.

Comité de rédaction : Commission communication.

Crédits photos : Mairie de Châteauneuf-du-Rhône, photo-libre.fr ainsi que Elise Rey du Dauphiné libéré.

Imprimée sur papier certifié PEFC, par l'Imprimerie.

Imprimerie Bayle, 2 bis rue Pasteur,

26200 MONTELMIMAR.

Tirage 1300 exemplaires.